

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins-Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

Note Préliminaire

Eurofins-Cerep SA (ou la « Société ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2016 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Présentation de l'activité de la Société

Eurofins-Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une stratégie de Drug Discovery basée sur la détermination précoce des éventuels effets secondaires des médicaments. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les molécules qui pourraient échouer en développement.

Eurofins-Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Eurofins-Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils peuvent aussi être interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Eurofins-Cerep autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement commercialisés, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Eurofins-Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep comprend :

- le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro*.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Eurofins-Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 300 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins-Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Eurofins-Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société.

Eurofins-Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

Le profilage à haut débit

A l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de vérifier qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Eurofins-Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Eurofins-Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins-Cerep situés dans la région de Poitiers.

BioPrint®

BioPrint® est une vaste base de données pharmacologique et pharmaceutique (ADME) homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments.

La base de données est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de 159 cibles. Ces effets *in vitro* ont tous été générés par Eurofins-Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins-Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Une autre application de BioPrint® est de permettre d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée mais qui lui sont structurellement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

L'offre de services

Eurofins-Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins-Cerep inclut :

- le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Eurofins-Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins-Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- la détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins-Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles,
- le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Eurofins-Cerep par son client. Eurofins-Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data OnLine.
- le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins-Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins-Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins-Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins-Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via Data OnLine.
- l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins-Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutant aux revenus des activités de services, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

La Société Eurofins-Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2015 environ 600 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques.

Bilan de l'exercice 2016 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en particulier avec ses dix clients les plus importants de l'exercice 2015.

Recherche et développement

Le projet de mise en place d'une plateforme capable d'évaluer les propriétés d'absorption, de dégradation de métabolisme et d'excrétion (ADME) des candidats médicaments s'est poursuivi sur l'année 2016. Cette nouvelle plateforme, adossée au service de pharmacologie déjà en place, permet maintenant d'offrir les services indispensables au dépôt d'une autorisation d'essai chez l'homme. L'évaluation de nouvelles technologies visant à améliorer la pertinence des modèles cellulaires proposés sera développée sur l'année 2017.

Un nouveau projet mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été initié en 2016. Le but du projet sera de développer des modèles prédictifs capables d'évaluer le comportement des futurs médicaments au contact du microbiote intestinal.

Regroupement des actions Eurofins-Cerep

Le regroupement d'actions des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune, décidée par l'Assemblée générale du 10 juin 2014 s'est poursuivi au cours de l'exercice.

La société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, ayant sa qualité d'actionnaire majoritaire, pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demande tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés.

La période de regroupement s'est achevée le 2 janvier 2017, 417 actions nouvelles n'ont pas été réclamées par les ayants droit. Conformément aux dispositions de l'article L.228-6 du Code de commerce relatif à la procédure de vente des actions non réclamées, le prix d'indemnisation des actions Eurofins-Cerep formant rompus (FR0012045946) est de 1,9756 euros par action, le prix de vente de l'action regroupée (FR0012413771) étant de 98,78035 euros par action, sera tenu à leur disposition pendant dix (10) ans sur un compte bloqué auprès de BNP Paribas Securities Services.

Les sommes revenant aux ayants droit qui n'en avaient pas demandé le versement en espèces ont été transférées par BNP Paribas Securities Services à la Caisse des Dépôts et Consignation à Paris et resteront à leur disposition pendant vingt (20) ans.

A l'issue de cette période, les sommes non réclamées seront acquises à l'Etat, conformément à la Loi.

Liquidation de la filiale Cerep Ltd

La fermeture de Cerep Ltd est toujours en cours, l'entreprise Cerep Ltd est aujourd'hui une coquille vide, elle n'emploie plus de personnel et n'a plus d'actifs. Les autorités chinoises doivent nous délivrer un agrément de conformité auprès des impôts avant liquidation de la filiale.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

La promesse de vente que nous avons signée au cours de l'exercice précédent, s'est concrétisée par une vente aux termes d'un acte authentique en date du 28 décembre 2016.

Commentaires sur les résultats sociaux

1.1 Exercices clos les 31 Décembre 2016 et 31 Décembre 2015

Chiffre d'affaires

- Par activité

(K€)	31.12.16	31.12.15	Variations	
			Valeurs	%
Services	23 390	22 421	969	4.3%
Autres	48	93	-45	-
Total	23 438	22 514	924	4.1%

- Par zones géographiques

(K€)	2015		2016		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	9 541	42,38%	10 390	44,3%	849	+8,9%
<i>dont France</i>	<i>2 859</i>	<i>12,70%</i>	<i>2 379</i>	<i>10,2%</i>	<i>-480</i>	<i>-16,8%</i>
Amérique du Nord	11 007	48,89%	11 201	47,8%	194	+1,8%
Asie	1 722	7,65%	1 622	6,9%	-100	-5,8%
Autres	244	1,08%	225	1,0%	-19	-7,8%
Total	22 514	100%	23 438	100%	924	+4,1%

Le chiffre d'affaires 2016 s'est élevé à 23,44 millions d'euros en augmentation de 4,1% par rapport au chiffre d'affaires 2015 de 22,51 millions d'euros.

Une partie de cette hausse, pour 0,50 million d'euros, est liée à l'augmentation de la sous-traitance inter-compagnie.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 0,68 million d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2016 de 0,49 million d'euros (soit +2,2%), à 22,32 millions d'euros, contre 21,83 millions d'euros en 2015.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont diminué de 0,14 million d'euros, à 3,54 millions d'euros contre 3,68 millions d'euros en 2015.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 0,44 million d'euros, à 8,13 millions d'euros contre 7,68 millions d'euros en 2015. Il est à noter une hausse de la sous-traitance effectuée avec les sociétés du Groupe Eurofins à 3,89 millions d'euros contre 3,27 millions en 2015.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2016, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 3,10 millions d'euros en 2016 contre 2,67 millions d'euros pour l'exercice 2015.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2016, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,21 million d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 1,63 million d'euros contre un bénéfice de 0,99 million d'euros en 2015. Celui-ci est obtenu par l'augmentation du chiffre d'affaires et par une maîtrise des charges.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,14 million d'euros contre un bénéfice de 0,40 million d'euros en 2015. Ce résultat est constitué principalement des intérêts facturés au Groupe pour 0,17 million d'euros sur l'avance consentie.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 0,46 million d'euros contre une perte de 0,01 million d'euros en 2015. Ce résultat est constitué en partie de la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 3,29 millions d'euros suite à la vente du bâtiment, de la reprise pour retraite, gains actuariels, pour 0,18 million d'euros, du montant de la cession du bâtiment pour 1,63 million d'euros et de la valeur nette comptable correspondante de 4,19 millions d'euros, et de provisions pour litiges salariaux en cours pour 0,46 million d'euros.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,26 million d'euros en 2016 contre 0,43 million d'euros en 2015.

Résultat net

Le résultat net d'Eurofins-Cerep SA en 2016 est un bénéfice de 2,49 millions d'euros contre un bénéfice de 1,81 million d'euros en 2015.

Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de la Société s'élève à 3,92 millions d'euros contre 2,38 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent à 9,66 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en diminution de 1,52 million d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 12,58 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 10,67 millions d'euros un an plus tôt.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2016, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 3 921 K€ au 31 décembre 2016, à comparer au 2 381 K€ du 31 décembre 2015.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Exercice	2016	2015
Trois plus importants partenaires commerciaux	17%	20%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	25%	29%
Dix plus importants partenaires commerciaux	40%	45%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 2 486 020 euros de la façon suivante :

· Report à nouveau à l'ouverture	32 517 euros
· Résultat de l'exercice 2016	2 486 020 euros
· Report à nouveau après affectation	2 518 537 euros

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme 11 199 euros et l'impôt correspondant, soit 3 696 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

Délais fournisseurs

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016		
Total des dettes fournisseurs	993	862	474	221	808	1536	449	26

Délais clients

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016		
Total des créances clients	2 275	2 509	587	929	882	182	513	609

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce.

Conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2015 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation de 148 K€ en 2016.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention a donné lieu à une facturation de 172 K€ en 2016.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 115 K€ en 2016.

- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. Sur 2015, divers versements et retraits ont été effectués portant le solde du compte à 5,64 millions d'euros. Sur 2016, divers versements et retraits ont été effectués sur l'année portant le solde du compte à 3,97 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 0,14 K€.

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation de 127 K€ en 2016.

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes de 387 K€ en 2016.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros. Le 5 février 2015, un versement complémentaire a été effectué portant le solde à 5,50 millions d'euros au 31 décembre 2016. Aucun mouvement n'a été enregistré sur l'exercice 2016, le montant à la clôture est identique à celui de 2015, soit 5,50 millions d'euros. La rémunération associée, dont la progressivité est basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 151K€.

- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins » par Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes d'un montant de 633 K€ en 2016.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Inc. de 1 032 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 252 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. de 1 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 450 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited de 59 K€ enregistrée en charge.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited de 125 K€ enregistré en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 109 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. de 67 K€ enregistrée en charge.

Evènements récents

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2016, début 2017, ainsi que les efforts de réduction des charges réalisés en 2016 devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2017.

Capital de la Société

1. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2015, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote - actions regroupées et non regroupées (*)	% de droits de vote
	Regroupées	Non regroupées			
Eurofins Discovery Lux Holding	227 135	32 297	90,30%	11 389 047	90,30%
Actions auto-détenues	-			0	
Autres/Public	23 983	23 653	9,70%	1 214 142	9,70%
Total	251 118	55 950	100,00%	12 603 189	100,00%

(*) Conformément à l'avis de regroupement publié au BALO n°151 du 17 décembre 2014, toute action nominative ancienne (non regroupée) donne le droit à 1 voix et toute action nominative nouvelle (regroupée) à 50 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions est bien proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Les droits de vote ont été comptabilisés en tenant compte d'actions non regroupées et regroupées.

A la connaissance de la Société cette liste a connu les principales modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Transactions des actionnaires dirigeants

Néant

Franchissements de seuils

Néant

2. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

3. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

4. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 27 juin 2016, la Société a cédé de gré à gré, dans le cadre de l'opération de regroupement d'actions initiée en Décembre 2014, 173 actions regroupées (Code ISIN FR001243771) et 22 actions non regroupées (Code ISIN FR0012045946) à la Société Eurofins Discovery Lux Holding SARL.

Mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Damien Séroux Président-directeur général	13 octobre 2014 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Société du Groupe Eurofins <i>Néant</i> Sociétés hors Groupe Eurofins <i>Néant</i>
Dirk Bontridder Administrateur	10 mai 2013 jusqu'au 22 mars 2017	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins GSC Management Services NV : Bestuurder . Eurofins Pharma Services Lux Holding SARL : Gérant . Eurofins GSC LUX SARL : Gérant . Eurofins Pharma Services France LUX holding SARL : Gérant . Eurofins Discovery Services LUX Holding SARL : Gérant . Eurofins Pharma US Holding II Inc. : Chairman and President . Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS Administrateur non exécutif Sociétés hors Groupe Eurofins <i>Néant</i>
Christina Shasserre Administrateur	10 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins Pharma Bioanalytics Services US, Inc. : Chairman & Président . Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited : Managing Director jusqu'en juin 2016 . Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited : Managing Director . Eurofins Panlabs Inc. : Président and Director . Eurofins Panlabs Taiwan Ltd : Supervisor . Pharmacology Discovery Services Taiwan Ltd : supervisor à compter du 1 décembre 2016 . Eurofins Pharma Discovery Services Taiwan Ltd : Supervisor à compter du 1 décembre 2016 Sociétés Hors Groupe Eurofins <i>Néant</i>

Les administrateurs sont tous âgés de moins de 75 ans et en conséquence ne dépassent pas la limite d'âge fixée par les statuts.

2. Constatation de la démission d'un administrateur

Monsieur Dirk Bontridder a fait part au Conseil de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 mars 2017 aux termes d'une lettre datée du même jour. Le Conseil a pris acte de sa démission et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

3. Jetons de présence

Nous vous proposons de pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. Cette décision serait maintenue jusqu'à décision contraire.

4. Rémunération du Président

Damien Séroux, Président-directeur général, a perçu une rémunération fixe et variable en vertu de son mandat social au sein de Eurofins-Cerep SA. Sa rémunération ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. La partie variable de la rémunération du Président-directeur général est fixée pour partie en fonction de la performance globale de la Société.

5. Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
PriceWaterHouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Nommé le 10 juin 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Commissaire aux comptes Suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Jean-Christophe Georghiou 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Nommé le 10 juin 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Salariés

A la clôture de l'exercice les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de bien vouloir :

- constater l'absence de convention nouvelle visée à l'article L.225-38 du code de commerce conclue avec la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ;
- constater l'absence de convention nouvelle visées à l'article L. 225-38 du code de commerce autre que celle conclue avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.

Le Président rappelle que des conventions visées à l'article L.225-38 du code de Commerce, décrites ci-dessus, dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

ANNEXE I
Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2016	Montant résiduel au 31.12.16
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières	10.06.2015	09.07.2017	1% du capital	Néant	Néant	1% du capital

ANNEXE II
Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	3 783 563	3 783 563	3 783 563	3 783 555	3 783 555
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 611 875	12 611 875	12 611 875	(*)252 237	(*)252 237
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 814 410	20 212 925	18 499 371	22 514 381	23 437 623
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-1 182 699	-553 136	-672 962	2 121 976	1 259 393
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-1 288 426	-318 029	-443 458	-431 662	-258 210
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	297 756	-889 072	-494 826	1 808 437	2 486 020
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat après impôt, participation avant dotations aux amortissements et provisions)	0,01	-0,02	-0,02	10,12	6,02
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions)	0,02	-0,07	-0,04	7,17	9,86
Dividende net distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	165	171	150	140	143
Montant de la masse salariale	6 093 352	6 043 573	5 649 627	5 434 985	5 315 449
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 760 420	2 879 726	2 775 641	2 485 042	2 531 780

(*) La Société a procédé à un regroupement d'actions pour augmenter la valeur nominale de 0,30 € à 15 €, le nombre d'actions étant diminué, ce qui impacte le résultat par action.

ANNEXE III

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Néant